

Les différents dossiers

Les demandes d'urbanisme :

Type de dossier	Objet	Cerfa*	Délai de droit commun
CUa	Simple information sur la parcelle – Pas de droit à construire	13410	1 mois
CUB	Faisabilité du projet dans son principe sur la parcelle - Pas de droit à construire		2 mois
DPC	DP pour constructions et travaux non soumis à permis de construire	16702	1 mois
DPA	DP pour installations et aménagements non soumis à permis d'aménager	16703	1 mois
PCMI (art. A431-4 c. urb.)	PC sur une seule maison individuelle avec 2 logements maximum	13406	2 mois
PC	PC sur au moins 2 maisons individuelles ou autres constructions	13409	3 mois
PD (art. R. 421-27 et R. 421-28 c. urb.)	Toute démolition partielle ou totale : - si dans périmètre instauré par le conseil municipal - si périmètre monument historique ou site patrimonial remarquable - si site inscrit ou classé - construction identifiée comme devant être protégée par un PLU Pour autres cas ne concernant pas le territoire : R. 421-28 c. urb.	13405	2 mois
PA	Création de voies, espaces ou équipements communs à plusieurs lots à bâtir	16297	3 mois
Transfert PC/PA/DP	Transfert total ou partiel d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable	16701	2 mois
Modificatif PC/PA/DP	Permis de construire ou d'aménager modificatif ou déclaration préalable modificative	16700	Même délai que pour l'initial

Les demandes portant sur un ERP :

Type de dossier	Objet	Cerfa*	Délai de droit commun
AT ERP	Travaux relevant de la DP ou ne nécessitant pas de demande d'urbanisme	13824	4 mois
PC ERP	Travaux relevant du champ du PC : ce dernier vaudra également autorisation ERP	13409 + formulaire dossier spécifique	Délai d'instruction majoré à 5 mois

Les demandes portant sur des enseignes, préenseignes ou publicités :

Type de dossier	Objet	Cerfa*	Délai de droit commun
AP PUBLICITE ET PREENSEIGNE	- Dispositifs lumineux - Installation de bâches comportant de la publicité - Installation de dispositifs publicitaires de dimensions exceptionnelles liés à des manifestations temporaires	16309	2 mois
PP PUBLICITE ET PREESENSEIGNE	- Installation, remplacement ou modification de dispositifs publicitaires ou de préenseignes, non lumineux, sur des dispositifs muraux, scellés au sol, installés directement sur le sol ou du mobilier urbain, micro-affichage - Remplacement ou modification de bâches comportant de la publicité.	16310	Dossier est déposé pour information.
EN ENSEIGNE	- Enseignes, permanentes ou temporaires, installées en périmètre ABF, SPR, site classé, sur un arbre... (sur un immeuble ou dans un lieu mentionné aux articles L.581-4 et L.581-8 code environnement). - Enseignes à faisceau laser	16308	2 mois

* Pour les formulaires CERFA, il faudra vérifier la dernière version disponible sur le site Service Public.

** Interdits dans les villes de moins de 10 000 habitants, soit sur la totalité du territoire de Porte de DrômArdèche.